

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du Conseil Communautaire

du 8 avril 2019

n°12

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (59) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET GLUCK (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, JP. CONTE, M. GODET, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (11) : C. DAGUISÉ mandant a pour mandataire JP. ABELIN
L. JUGÉ mandant a pour mandataire H. COLIN
B. FONTAINE mandante a pour mandataire P. ROCHER
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire à M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire P. MIS
F. SCHMITT mandant a pour mandataire JP. CONTE
M. METAIS mandant a pour mandataire F. MÉRY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
J. DUMAS mandant a pour mandataire AF. BOURAT

EXCUSES (12) : E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, ML. CHABOT, F. REBY, E. BAILLY, P. BARBOT, JJ. BERTHELLEMY, C. PÉPIN, P. FOUCTEAU, A. BRAGUIER, T. PRIEUR

Nom du secrétaire de séance : Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel TREMBLAIS

OBJET : Modification statutaire Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)

Le comité syndical du SMVA a délibéré le 22 janvier 2019 pour approuver la demande de Grand Poitiers communauté Urbaine tendant à l'extension du périmètre du syndicat à plusieurs communes de Grand Poitiers : Beaumont-Saint-Cyr, Dissay, Jardres, Lavoux, Liniers, Jaunay-Marigny, Montamisé, Pouillé, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Tercé.

Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le syndicat a notifié sa délibération et sollicite de Grand Châtellerault son avis sur les modifications envisagées.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SMVA.

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération et en particulier l'article 3 – I – 7 relatif à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

VU l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales et, en particulier, le 5° relatif à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

VU l'article L5216-7 I bis du code général des collectivités territoriales relatif à la substitution de la communauté d'agglomération aux communes membres d'un syndicat compétent en matière de GEMA,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du Conseil Communautaire

du 8 avril 2019

n°12

page 2/2

VU l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales relatif à la procédure de modification de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n°2019-01 du 22 janvier 2019 du comité syndical du SMVA relatif à la modification des statuts du syndicat,

CONSIDERANT la modification des statuts du SMVA concernant les zones blanches et l'extension du périmètre d'intervention du SMVA à 10 communes de Grand Poitiers,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver la modification des statuts du SMVA et l'extension du périmètre d'intervention du SMVA à 10 communes de Grand Poitiers
Communauté urbaine

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

1 0 AVR 2019

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

